



Commission d'examen des plaintes  
concernant la police militaire  
du Canada

Military Police  
Complaints Commission  
of Canada

## **Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada, 2024

ISSN 2817-2248

## Table des matières

- 1. Introduction..... 4
- 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs ..... 5
- 3. Risques et incertitudes..... 6
- 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes7
- 5. Approbation des cadres supérieurs..... 7
- Annexe A – État des autorisations (non vérifié)..... 8
- Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)..... 9

# Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

## 1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la haute gestion telle qu'exigée par l'article [65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada (la Commission) est un tribunal administratif et agence de surveillance créé par le Parlement pour assurer la surveillance civile et indépendante de la police militaire des Forces canadiennes. La Commission révise et fait enquête sur les plaintes concernant la conduite de policiers militaires et fait enquête sur les allégations d'ingérence dans des enquêtes menées par des policiers militaires. La Commission formule des recommandations et présente ses conclusions directement aux hauts dirigeants de la police militaire et du ministère de la Défense nationale. De plus amples détails sur le mandat et les responsabilités de la Commission sont disponibles dans le [plan ministériel 2024-2025](#).

### 1.1 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par le ministère, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires (le cas échéant) pour l'exercice financier 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

**Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

### **État des autorisations**

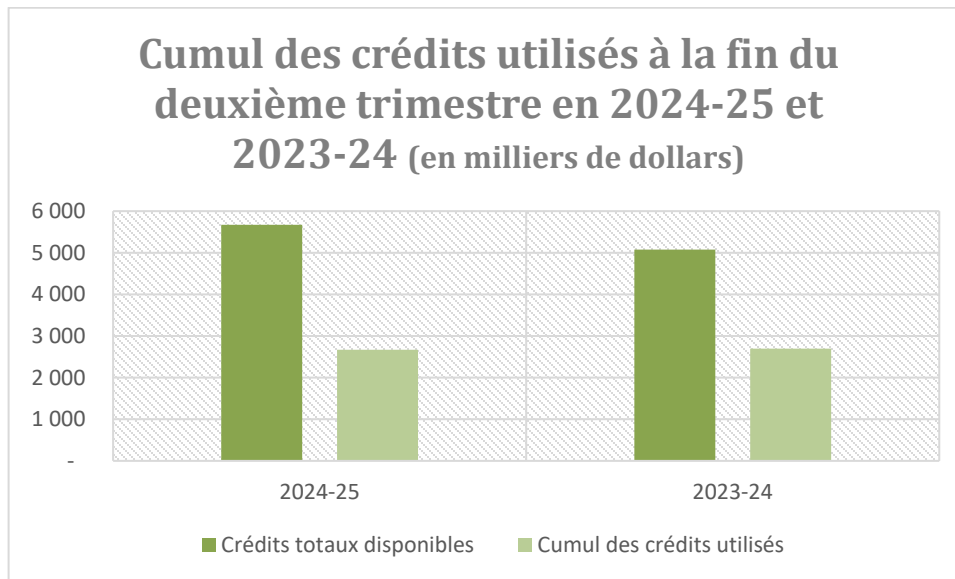
Le total des autorisations disponibles pour cet exercice est supérieur de 595 000 \$ à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à un transfert permanent de 250 000 \$ et à un transfert temporaire de 250 000 \$ du ministère de la Défense nationale (MDN) reçus au cours de l'exercice 2024-2025.

L'état des autorisations révèle également qu'au 30 septembre 2024, 47 % des autorisations disponibles ont été utilisées, ce qui représente une diminution par rapport au taux d'utilisation de 53 % au cours de la même période de l'exercice précédent.

### **État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant**

Au cours du deuxième trimestre de 2024-2025, les dépenses ont augmenté de 70 000 \$ par rapport à la même période de l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 181 000 \$ des dépenses liées au personnel en raison de la rémunération rétroactive des groupes Professionnels en droit (LP) et Gestion du droit (LC), partiellement compensée par une diminution de 57 000 \$ des Services professionnels en raison de la réduction des dépenses liées aux services d'enquête et une diminution de 33 000 \$ en location attribuable à la période au cours de laquelle les paiements de loyers ont été réglés.

Le graphique suivant montre le total des autorisations disponibles et le total des autorisations utilisées en 2024-25 par rapport à 2023-24.



### 3. Risques et incertitudes

La Commission fonctionne sur la base d'un système de plaintes, ce qui rend difficile la prévision du nombre et de la complexité des plaintes qu'elle traitera chaque année. Au cours des dernières années, la Commission a connu une augmentation imprévisible du travail liée au volume et à la complexité des plaintes ainsi qu'une augmentation de ses coûts opérationnels fixes. La Commission a bénéficié d'un transfert budgétaire du ministère de la Défense nationale. Ce financement nous a permis d'ajouter des ressources à un système surchargé afin de maintenir l'efficacité et la rapidité de la procédure de traitement des plaintes. Toutefois, des risques subsistent et la Commission s'efforcera de veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles à l'avenir pour que nous puissions remplir notre mandat de manière efficace dans le cadre du budget alloué.

En plus de ce risque, la Commission a constaté une augmentation du nombre de dossiers de plaintes pour inconduite sexuelle au cours des dernières années, ainsi qu'une augmentation de la charge de travail générale des dossiers de plaintes pour inconduite, des dossiers d'ingérence et des enquêtes d'intérêt public. Les dossiers complexes d'inconduite sexuelle et les dossiers d'intérêt public prennent beaucoup de temps et nécessitent davantage de ressources. Outre les dépenses des enquêteurs externes, de nombreux autres coûts sont encourus, tels que les services juridiques, les transcriptions judiciaires, les déplacements des enquêteurs, les transcriptions des entretiens et la traduction des documents clés pour se conformer à la *Loi sur les langues officielles*. Les coûts de ces services opérationnels fournis par des prestataires externes augmentent d'année en année. Nous avons réussi à réduire certaines de ces augmentations en améliorant nos processus d'enquête. Notamment en effectuant le travail d'enquête à l'interne lorsque c'est possible. Dans une micro-organisation, les employés de la Commission occupent souvent des postes uniques assortis de responsabilités multiples. Contrairement à ce qui se

**Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

passer dans les grandes organisations, ils n'ont pas de groupe de relève directe pour leurs fonctions. Il est important de retenir les employés qualifiés et de réduire les délais d'embauche lorsque des postes deviennent vacants. C'est un défi constant pour une micro-organisation. Pour atténuer ce risque, la Commission continuera d'être proactive en matière de recrutement et d'offrir des modalités de travail flexibles aux employés, d'encourager l'innovation et d'offrir des possibilités de développement au personnel.

#### **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

En 2023, la Commission a dû saisir la Cour fédérale pour obliger le Grand Prévot des Forces canadiennes à divulguer pleinement les informations dans trois affaires, afin de garantir des enquêtes justes et approfondies. Ces demandes sont toujours en cours. Les problèmes qui ont mené à ces litiges ont persisté et se sont aggravés au cours de cet exercice financier, augmentant considérablement les coûts et les délais du processus de plaintes et minant le mécanisme de surveillance civile et indépendant de la police militaire.

#### **5. Approbation des cadres supérieurs**

Cette section vise à fournir l'approbation des cadres supérieurs, telle que requise par la [Politique sur la gestion financière](#).

Approuvé par :

---

M<sup>e</sup> Tammy Tremblay, MSM, CD, LL.M  
Présidente

---

Jean-François Poirier, CPA M.A.P  
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)  
Le 7 novembre 2024

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

**Annexe A – État des autorisations (non vérifié)**

Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)

Autorisation Crédit/législative	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 <sup>1</sup>	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	5 188	1 442	2 428
Autorisations législatives budgétaires - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	485	121	242
<b>Autorisations totales</b>	<b>5 673</b>	<b>1 563</b>	<b>2 670</b>

Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Autorisation Crédit/législative	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 <sup>1</sup>	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	4 631	1 381	2 473
Autorisations législatives budgétaires - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	447	112	224
<b>Autorisations totales</b>	<b>5 078</b>	<b>1 493</b>	<b>2 697</b>

---

<sup>1</sup> N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

**Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)**

Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	4 010	1 272	2 264
Transports et communications	96	5	20
Information	50	2	14
Services professionnels et spéciaux	963	108	180
Location	474	153	168
Services de réparation et d'entretien	5	0	1
Services publics, fournitures et approvisionnements	7	3	4
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	68	20	20
Autres subventions et paiements	0	0	-1
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>5 673</b>	<b>1 563</b>	<b>2 670</b>

Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	3 389	1 091	2 146
Transport et communications	82	28	52
Information	63	4	15
Services professionnels et spéciaux	920	165	253
Location	456	186	202
Services de réparation et d'entretien	13	2	2
Services publics, fournitures et approvisionnements	15	1	1
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	20	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	120	16	26
Autres subventions et paiements	0	0	0
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>5 078</b>	<b>1 493</b>	<b>2 697</b>